



OBSERVATOIRE DE LA PARITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Paris, le 16 Juin 2010

Objet du document :

Recommandations au sujet de la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration

Document transmis le 16/06/10 à :

Mme Chantal Brunel, Rapporteuse générale de l'Observatoire, Députée de Seine et Marne.

Mme Marie-Hélène Des Esgaulx, membre de l'Observatoire, Sénatrice de la Gironde, Rapporteuse pour la Commission des Lois.

Mme Michèle André, membre de l'Observatoire, Sénatrice du Puy-de-Dôme, Présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration

Cette note a été réalisée à la demande de Marie-Hélène des Esgaulx, Sénatrice et Rapporteuse de la Commission des lois et présentée au Sénat le 11 Mai 2010 par Caroline Ressot, Chargée d'études de l'Observatoire de la parité.

Les travaux de l'OPFH

► Historique

Suite à la réforme constitutionnelle de 2008, Marie-Jo Zimmermann, Rapporteuse générale de l'Observatoire, dépose le 15 octobre 2008 la proposition de loi n°1183 relative à l'accès des femmes aux responsabilités professionnelles et sociales, prévoyant un quota de 20% de femmes dans les conseils d'administration.

De janvier à mars 2009, le groupe de travail sur l'égalité professionnelle de l'Observatoire suggère de nouvelles pistes qui inspireront la proposition de loi n°1533 déposée le 18 mars 2009 par Marie-Jo Zimmermann.

► Principales dispositions de la PPL n°1533

Sont concernées :

- **les instances décisionnaires** : les conseils d'administration, de surveillance ainsi que les directoires. Les membres souhaitent que les Comités de direction et les Comités exécutifs soient aussi concernés. Ces comités ne disposant pas d'existence légale, ils n'ont pas pu être intégrés.
- **le secteur privé et public.**
- **les sociétés anonymes** : pour le secteur privé, toutes les sociétés anonymes, sans condition de chiffre d'affaire ni de salariés.
- **les instances représentatives du personnel** : les représentants élus des salariés, y compris aux comités d'entreprise, dans les commissions émanant du comité d'entreprise et au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.
- **les Conseils des prud'hommes et les Commissions administratives paritaires** : élection au scrutin de liste paritaire avec alternance stricte.

Sur le modèle norvégien, adopté en 2004, elle préconise **un objectif chiffré** de 40 % du sexe le moins représenté, dans les conseils d'administration (CA) et de surveillance (CS)

Les recommandations des membres concernant la dissolution des conseils d'administration et de surveillance en cas de non-respect des objectifs fixés n'ont pas été retenues.

Les avancées des Propositions de lois en cours d'examen

► Historique

La PPL n°2140 de Jean-François Copé et Marie-Jo Zimmermann est adoptée en première lecture le 20 janvier 2010.

La Proposition de loi n°291 de Nicole Bricq, Michèle André et Richard Yung est enregistrée le 16 février 2010. Son examen est renvoyé en Commission des lois le 29 avril.

► Principales dispositions des PPL n°2140 et 291

- **Délibérations sur une politique d'égalité professionnelle et salariale** : Les conseils d'administration et de surveillance délibèrent chaque année sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale, sur la base du rapport de situation comparée.
- **Limitation du cumul des mandats** : Les mandats d'administrateur sont limités à 3 ; de président à 1 et à 2, par dérogation, sur et hors du territoire français.

■ **Incompatibilité de mandat exécutif dans une entreprise publique avec un mandat social dans une entreprise privée.**

■ **Objectif chiffré assorti d'un échéancier** : Six mois après la promulgation, un représentant au moins de chaque sexe doit être nommé lors du prochain renouvellement. Un objectif de 20 % est prévu au terme d'un délai de 3 ans à compter de la promulgation de la loi puis de 40 %, 6 ans après.

■ **Membres concernés** : Membres nommés et les membres représentants des salariés élus sur des listes.

■ **Sanctions** : Le non-respect des dispositions entraîne au minimum la nullité des nominations (PPL n°2140), au maximum la nullité des délibérations (Secteur public - PPL n°2140 ; Secteur privé - PPL n°291) et le non versement de rémunération (PPL n°291).

En cas de cumul des mandats, la PPL n°291 prévoit la démission des administrateurs concernés et de nouvelles nominations dans un délai de 3 mois.

Les recommandations de l'OPFH

► Structures concernées :

Les PPL visent soit les sociétés cotées en bourse soit toute entreprise disposant d'un certain chiffre d'affaire et de salariés, sans préciser la nature juridique de la structure. Le statut des SARL ne permet pas la mise en œuvre de ces dispositions. Les PPL concernent à la fois les entreprises du secteur privé et les entreprises et établissements du secteur public.

⇒ Concernant le secteur privé, élargir à toutes les sociétés anonymes qui ont réalisé un chiffre d'affaire de 50 millions d'euros au cours de l'exercice précédent et qui emploient plus de 250 salariés.

⇒ Concernant le secteur public, identifier et annexer la liste des Etablissements Publics Administratifs (EPA) visés par les dispositions des PPL afin de limiter les délais d'application.

► Individus concernés :

Les PPL ne concernent que certains membres des Conseils d'administration ou de surveillance. Il serait utile de prévoir différentes dispositions en fonction des membres des Conseil d'administration ou de surveillance :

⇒ Pour les membres de droit : Prendre les mesures nécessaires en matière d'éducation et de formation, de lutte contre les stéréotypes pour favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux postes de direction.

⇒ Pour les membres élus (du personnel ou des usagers...) : modifier les modalités d'élection, sur le modèle de la parité politique.

⇒ Pour les membres nommés : Mettre en place une politique de quotas.

► Cumul des mandats limité :

La PPL n°291 propose la limitation du cumul des mandats à 5 mandats sociaux et exécutifs.

⇒ La question de la limitation du cumul des mandats répond aux réformes constitutionnelles de 1999 et 2008 visant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes tant aux mandats électoraux qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. L'ensemble des travaux de l'Observatoire ont appuyé l'idée qu'elle constitue une condition sine qua non du renouvellement des cadres.

► Evaluation de la mise en œuvre :

⇒ Evaluer la mise en œuvre de la loi après le premier délai de trois ans, puis après le délai de six ans, à compter de la promulgation de la loi.

► Egalité professionnelle :

Les PPL incluent dans les mandats des CA et CS la mise en œuvre et le suivi de la politique d'égalité professionnelle de l'entreprise.

⇒ Il revient au gouvernement de s'engager à la mise en œuvre et au suivi des politiques d'égalité professionnelles déjà adoptées qui recouvrent des objectifs, en matière de formation initiale et continue, d'accès au marché du travail, d'articulation des vies professionnelle et personnelle, d'égalité salariale, etc....

ANNEXE I : Tableau comparatif des Propositions de loi

Dispositions	Proposition de loi n°1533 <i>tendant à favoriser l'égal accès des femmes aux responsabilités professionnelles et sociales</i> - Marie-Jo Zimmerman, Députée	Proposition de loi n°2140 <i>relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle</i> - Jean-François Copé, Marie-Jo Zimmermann, Députés.	Proposition de loi n°291 <i>relative aux règles de cumul et d'incompatibilité des mandats sociaux dans les sociétés anonymes et à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance</i> - Nicole Bricq, Michèle André, Richard Yung, Sénateurs.
Limitation du cumul des mandats sociaux			Art. 1er : Mandats d'administrateur limités à 3 ; de président à 1 et à 2, par dérogation, sur et hors du territoire français, soit 5 mandats maximum.
Incompatibilité de mandats publics / privés			Art. 4 : Incompatibilité de mandat exécutif dans une entreprise publique avec un mandat social dans une entreprise privée.
Objectifs chiffrés	Secteur public : Art.1er / Secteur privé : Art. 2, 3 et 4 : 40% du sexe le moins représenté dans un délai de 5 ans	Secteur privé : Art. 1er, 2 et 3 / Secteur public : Art. 4 et 5 : Six mois à compter de la promulgation, un représentant au moins de chaque sexe lors du prochain renouvellement. Un objectif de 20 % au terme d'un délai de 3 ans à compter de la promulgation de la loi puis de 40 %, 6 ans après.	Secteur privé : Art. 6, 7, 8 et 9 / Secteur public : Art. 10 : Six mois à compter de la promulgation, un représentant au moins de chaque sexe lors du prochain renouvellement. Un objectif de 20 % au terme d'un délai de 3 ans à compter de la promulgation de la loi puis de 40 %, 6 ans après.
Instances décisionnaires	Conseils d'administration, Conseils de surveillance et Directoires.	Conseils d'administration et Conseils de surveillance.	Conseils d'administration et Conseils de surveillance et (Art. 3) les Directoires
Politique d'égalité professionnelle		Art.1er et 6 : Promotion de l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes	Art. 5 et 12 : Promotion de l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes
Secteurs privé et public	Secteur public : Art.1er / Secteur privé : Art. 2, 3 et 4	Secteur privé : Art. 1er, 2, 3 et 6 / Secteur public : Art. 4 et 5	Secteur privé : Art. 1 - 9 et 12 / Secteur public : Art. 4, 10 et 11
Entreprises visées	Secteur public : Art. 1er : Entreprises publiques / Secteur privé : Art. 2 et 3 : Sociétés anonymes, dont les sociétés cotées en bourse.	Secteur privé : Art. 2 et 3 : Sociétés cotées en bourse / Secteur public : Art. 4 et 5 : Entreprises et établissements publics	Secteur privé : Art. 6 : Entreprises de plus de 250 salariés et d'un chiffre d'affaire annuel inférieur à 50 millions d'euros au cours de l'exercice / Secteur public : Art. 10 : Les entreprises et établissements publics
Instances représentatives du personnel	Art. 5, 6, 7 et 8 : Délégués et représentants du personnel au comité d'entreprises et dans les commissions émanant du comité d'entreprise et au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.	Secteur public : Art. 4 : listes paritaires à alternance stricte pour les représentants élus des salariés membres des différents Conseils.	Secteur privé : Art.7 / Secteur public : Art. 10 : listes paritaires à alternance stricte pour les représentants élus des salariés membres des différents Conseils.
Instances prud'hommales	Art. 9 : Elections au scrutin de liste paritaire à alternance stricte		
Sanctions		Objectif chiffré : Secteur privé : Art. 2 (SA) : En cas de non-respect, nullité des nominations mais pas des délibérations / Secteur privé : Art.3 (Sociétés en commandite par actions) et Secteur public : Art. 4 et 5 : En cas de non-respect, nullité des nominations entraîne la nullité des délibérations et seulement celles auxquelles ont pris part les membres dont la nomination est irrégulière.	Limitation du cumul : Art. 3 : En cas de non-respect, démission des administrateurs concernés dans un délai de 3 mois et l'invalidité des délibérations auxquelles l'administrateur a pris part. / Objectif chiffré : Secteur privé : Art. 6, 7 et 8 : En cas de non-respect, nullité des nominations et par conséquent la nullité des délibérations et, pour les CA, le non versement de rémunération (art.6). Secteur public : Art. 10 et 11 : La nullité des nominations n'entraîne la nullité des délibérations et seulement celles auxquelles ont pris part les membres dont la nomination est irrégulière que pour les EPIC (Art.11) et dans certaines conditions.
Evaluation de la mise en œuvre	Art. 10 : Présentation de la loi par le Gouvernement au Parlement tous les 3 ans après la promulgation		

ANNEXE II : Liste des établissements publics

Liste des établissements publics administratifs de l'Etat		
SIGLE	DENOMINATION	MINISTERE DE TUTELLE
AEFE	Agence pour l'enseignement français à l'étranger	Affaires étrangères (2)
IRD	Institut de recherche pour le développement	
ASP	Agence de services et de paiement	Alimentation, Agriculture et pêche (17)
AFSSA	Agence française de sécurité sanitaire des aliments	
	Agrosup Dijon	
CRPF	Centre régionaux de la propriété forestière	
ENFA	Ecole nationale de formation agronomique de Toulouse	
ENITAB	Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux	
	Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand	
ENSNP	Ecole nationale supérieure de la Nature et du Paysage de Blois	
	Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles	
	Ecole nationale vétérinaire d'Alfort	
ENVT	Ecole nationale vétérinaire de Toulouse	
VetAgro sup	Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement	
IFCE	Institut Français du cheval et de l'équitation	
	Institut national de formation des personnels du ministère de l'Agriculture	
INAO	Institut National de l'origine et de la qualité	
Agrocampus	Institut supérieur des sciences agronomique, agroalimentaire, horticole et du paysage	
IFN	Inventaire forestier national	
ENA	Ecole Nationale d'Administration	
ERAFP	Etablissement de retraite de la fonction publique	
IRA Bastia	Institut régional d'administration de Bastia	
IRA Lille	Institut régional d'administration de Lille	
IRA Lyon	Institut régional d'administration de Lyon	
IRA Nantes	Institut régional d'administration de Nantes	
IRA Metz	Institut régional d'administration de Metz	Culture et Communication (51)
	Masse des douanes	
	Académie de France à Rome - Villa Médicis	
BNF	Bibliothèque nationale de France	
CMN	Centre des monuments nationaux	
CNAC-GP	Centre national d'art et de culture Georges Pompidou	
CNAP	Centre national des arts plastiques	
CNC	Centre national du cinéma et de l'image	
CNL	Centre national du livre	
	Cité de l'architecture et du patrimoine	
	Cité nationale de l'histoire de l'immigration	
CNSAD	Conservatoire national supérieur d'art dramatique	
CNSMD	Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon	
	Ecole du Louvre	
ENSAPV	Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette	
ENSA	Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris Val de Seine	
ENSAPB	Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville	
	Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais	
ENSASE	Ecole nationale supérieure d'architecture de Saint-Etienne	
ENSAS	Ecole nationale supérieure d'architecture de Strasbourg	
ENSAT	Ecole nationale supérieure d'architecture de Toulouse	
ENSAV	Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles	
	Ecole nationale supérieure d'architecture et du paysage de Bordeaux	

Liste des établissements publics administratifs de l'Etat			
SIGLE	DENOMINATION	MINISTERE DE TUTELLE	
ENSAB	Ecole nationale supérieure d'architecture et du paysage de Bretagne	Culture et Communication (51)	
ENSAG	Ecole nationale supérieure d'architecture et du paysage de Grenoble		
	Ecole nationale supérieure d'architecture et du paysage de Lille		
ENSAM	Ecole nationale supérieure d'architecture et du paysage de Marseille		
	Ecole nationale supérieure d'architecture et du paysage de Montpellier		
ENSAN	Ecole nationale supérieure d'architecture et du paysage de Nancy		
	Ecole nationale supérieure d'architecture et du paysage de Nantes		
	Ecole nationale supérieure d'architecture et du paysage de Normandie		
ENSA	Ecole nationale supérieure d'art de Bourges		
ENSA	Ecole nationale supérieure d'art de Dijon		
ENSA	Ecole nationale supérieure d'art de Limoges Aubusson		
ENSA	Ecole nationale supérieure d'art de Nancy		
ENSAPC	Ecole nationale supérieure d'art de Paris-Cergy		
ENSP	Ecole nationale supérieure de la photographie - Arles		
ENSAD	Ecole nationale supérieure des Arts décoratifs		
	Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris		
EMOC	Etablissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels		
	Etablissement public de Sèvres - Cité de la céramique		
	Etablissement public du château de Fontainebleau		
	Institut de France		
INRAP	Institut national de recherches archéologiques préventives		
INP	Institut national du patrimoine		
	Musée d'Orsay		
	Musée du Louvre		
	Musée du quai Branly		
	Musée et domaine national du château de Versailles		
	Musée Guimet		
	Musée Gustave Moreau		
	Musée Henner		
	Musée Rodin		
CNMSS	Caisse nationale militaire de sécurité sociale		Défense (11)
ENSIETA	Ecole nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques d'armement		
ENSTA	Ecole nationale supérieure des techniques avancées		
	Ecole polytechnique		
	Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense		
EPIDE	Etablissement public d'insertion de la Défense		
INI	Institution nationale des invalides		
	Musée de la marine		
	Musée de l'air et de l'espace		
	Musée de l'armée		
ONAC	Office national des anciens combattants et victimes de guerre		
AFITF	Agence de financement des infrastructures de transport de France		Ecologie, énergie, développement durable et mer (35)
	Agence de l'eau Adour-Garonne		
	Agence de l'eau Artois-Picardie		
	Agence de l'eau Loire-Bretagne		
	Agence de l'eau Rhin-Meuse		
	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse		
	Agence de l'eau Seine-Normandie		
	Agence des aires marines protégées		
AFSSET	Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail		
	Agence nationale de garantie des droits des mineurs		

Liste des établissements publics administratifs de l'Etat		
SIGLE	DENOMINATION	MINISTERE DE TUTELLE
ANAH	Agence nationale de l'habitat	Ecologie, énergie, développement durable et mer (35)
CNBA	Chambre nationale de la batellerie artisanale	
	Conservatoire du littoral et des rivages lacustres	
ENMM	Ecole nationale de la marine marchande de Marseille	
ENMM	Ecole nationale de la marine marchande de Nantes	
ENMM	Ecole nationale de la marine marchande de Saint Malo	
ENMM	Ecole nationale de la marine marchande su Havre	
ENAC	Ecole nationale de l'aviation civile	
ENIM	Etablissement national des invalides de la Marine	
EPSF	Etablissement public de la sécurité ferroviaire	
IGN	Institut géographique national	
	Météo France	
ONCFS	Office national de la chasse et de la faune sauvage	
ONEMA	Office national de l'eau et des milieux aquatiques	
	Parc national de Guyane - Parc Amazonien	
	Parc national de la Guadeloupe	
	Parc national de la Réunion	
	Parc national de la Vanoise	
	Parc national de Port-Cros	
	Parc national des Cévennes	
	Parc national des Ecrins	
	Parc national des Pyrénées	
	Parc national du Mercantour	
	Parcs nationaux de France	
VNF	Voies navigables de France	
	Agence nationale des fréquences	Economie, industrie et emploi (17)
ANSP	Agence nationale des services à la personne	
CADES	Caisse d'amortissement de la dette sociale	
CGLLS	Caisse de garantie du logement locatif social	
CEE	Centre d'études de l'emploi	
ENSPM	Ecole nationale supérieure des mines de Paris	
ENSTIMA C	Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Albi-Carmaux	
EMA	Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès	
ENSM	Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai	
EMN	Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes	
EMSE	Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Saint-Etienne	
	Fonds de répartition des ressources affectées aux fonds d'assurance-formation	
FNPCA	Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat	
INPI	Institut national de la propriété industrielle	
INRIA	Institut national de recherche en informatique et en automatique	
	Pôle emploi	
TELECO M	TELECOM	
CEREQ	Centre d'études et de recherches sur les qualifications	
CIEP	Centre international d'études pédagogiques	
CNDP	Centre national de documentation pédagogique	
CNED	Centre national d'enseignement à distance	
INRP	Institut national de recherche pédagogique	

Liste des établissements publics administratifs de l'Etat		
SIGLE	DENOMINATION	MINISTERE DE TUTELLE
INS HEA	Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés	Education nationale (7)
ONISEP	Office national d'informations sur les enseignements et les professions Académie des technologies	
ABES	Agence bibliographique de l'enseignement supérieur	Enseignement supérieur et recherche (10)
ANR	Agence nationale de la recherche	
CNOUS	Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires	
	IEP Aix en Provence	
	IEP Bordeaux	
	IEP Grenoble	
	IEP Lille	
	IEP Rennes	
	IEP Toulouse	
OFII	Office français de l'immigration et de l'intégration	Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire (2)
OFPPA	Office français de protection des réfugiés et des apatrides	
ANTS	Agence nationale des titres sécurisés	Intérieur, Outre-mer et collectivités territoriales (5)
ENSP	Ecole nationale supérieure de la police	
ENSOSP	Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs pompiers	
INPS	Institut national de police scientifique	
INHESJ	Institut national des Hautes études de sécurité	Justice et libertés (4)
APIJ	Agence publique pour l'immobilier de la justice	
ENAP	Ecole nationale d'administration pénitentiaire	
ENM	Ecole nationale de la magistrature	
EPPJEP	Etablissement public du Palais de Justice de Paris	
IHEDN	Institut des hautes études de défense nationale	Premier Ministre (1)
AFSSPS	Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé	Santé et sports (36)
ATIH	Agence technique de l'information sur l'hospitalisation	
CLEISS	Centre des liaisons européennes et internationales de Sécurité sociale	
	Centre national de Gestion des Praticiens hospitaliers et Personnels de direction de la fonction publique hospitalière	
	Centre national pour le développement du Sport	
	CREPS Bordeaux	
	CREPS Corse	
	CREPS de Bourges	
	CREPS de Nancy	
	CREPS de Reims	
	CREPS de Strasbourg	
	CREPS de Vichy	
	CREPS de Wattignies	
	CREPS Dijon	
	CREPS Dinard	
	CREPS Ile de France	
	CREPS Montpellier	
	CREPS Nantes	
	CREPS PACA	
	CREPS Pointe à Pitre	
	CREPS Poitiers	
	CREPS Réunion	
	CREPS Toulouse	
	CREPS Voiron	
EHESP	Ecole des hautes études en santé publique	
ENE	Ecole nationale de l'équitation	
ENSA	Ecole Nationale de ski et d'alpinisme	

Liste des établissements publics administratifs de l'Etat		
SIGLE	DENOMINATION	MINISTERE DE TUTELLE
ENVSN	Ecole nationale de voile et des sports nautiques	Santé et sports (36)
EN3S	Ecole nationale supérieure de la sécurité sociale	
	Fonds de financement de la CMU	
	Institut de veille sanitaire	
	Institut national de la jeunesse et d'éducation populaire	
INPES	Institut national de prévention et d'éducation pour la Santé	
	Musée national du sport	
INSEP	Institut national des sports et de l'éducation physique	
ONIAM	Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales	
ACSE	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances	
ANACT	Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail	
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie	
CNAF	Caisse nationale des allocations familiales	
CEE	Centre d'études de l'emploi	
FRR	Fonds de réserve pour les retraites	
	Fonds de solidarité	
INTEFP	Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle	

Etablissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP)*		
SIGLE	DENOMINATION	MINISTERE DE TUTELLE
ENGREF	École nationale du génie rural, des eaux et forêts	Alimentation, agriculture, et pêche (3)
ONIRIS	École nationale vétérinaire, agro-alimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique	
Supagro	Institut des régions chaudes	
INHA	Institut national d'histoire de l'art	Culture et Communication (2)
	Muséum d'Histoire naturelle	
SUPAERO	Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace	Défense (1)
ENTPE	Ecole nationale des travaux publics de l'Etat	Ecologie, énergie, développement durable et mer (1)
	Casa Velasquez	Enseignement supérieur et recherche (101)
	Ecole française d'Athènes	
	Ecole française de Rome	
	Ecole française d'Extrême-Orient	
	ENS Cachan	
	ENS ULM	
	ENS LYON	
Université	AIX-MARSEILLE I	
Université	AIX-MARSEILLE II	
Université	AIX-MARSEILLE III	
Université	AMIENS	
Université	ANGERS	
Université	ANTILLES-GUYANE	
Université	ARTOIS	
Université	AVIGNON	
Université	BESANCON	
Université	BORDEAUX I	
Université	BORDEAUX II	
Université	BORDEAUX III	
Université	BREST	
Université	BRETAGNE SUD	
Université	CAEN	

Etablissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP)*		
SIGLE	DENOMINATION	MINISTERE DE TUTELLE
Université	BORDEAUX IV	Enseignement supérieur et recherche (101)
Université	CERGY-PONTOISE	
Université	CHAMBERY	
Université	CLERMONT-FERRAND I	
Université	CLERMONT-FERRAND II	
Université	CORSE	
Université	DIJON	
Université	EVRY-VAL D'ESSONNE	
Université	GRENOBLE I	
Université	GRENOBLE II	
Université	GRENOBLE III	
Université	LA REUNION	
Université	LA ROCHELLE	
Université	LE HAVRE	
Université	LE MANS	
Université	LILLE I	
Université	LILLE II	
Université	LILLE III	
Université	LIMOGES	
Université	LITTORAL	
Université	LYON I	
Université	LYON II	
Université	LYON III	
Université	MARNE-LA-VALLEE	
Université	METZ	
Université	MONTPELLIER I	
Université	MONTPELLIER II	
Université	MONTPELLIER III	
Université	MULHOUSE	
Université	NANCY I	
Université	NANCY II	
Université	NANTES	
Université	NICE	
Université	NÎMES	
Université	NOUVELLE-CALEDONIE	
Université	ORLEANS	
Université	PARIS I	
Université	PARIS II	
Université	PARIS III	
Université	PARIS IV	
Université	PARIS V	
Université	PARIS VI	
Université	PARIS VII	
Université	PARIS VIII	
Université	PARIS X	
Université	PARIS XI	
Université	PARIS XII	
Université	PARIS XIII	
Université	PARIS-DAUPHINE	
Université	PAU	
Université	PERPIGNAN	
Université	POITIERS	
Université	POLYNESIE FRANCAISE	
Université	REIMS	

Etablissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP)*		
SIGLE	DENOMINATION	MINISTERE DE TUTELLE
Université	RENNES I	Enseignement supérieur et recherche (101)
Université	RENNES II	
Université	ROUEN	
Université	SAINT-ETIENNE	
Université	STRASBOURG	
Université	TOULON	
Université	TOULOUSE I	
Université	TOULOUSE II	
Université	TOULOUSE III	
Université	TOURS	
Université	VALENCIENNES	
Université	VERSAILLES-SAINT-QUENTIN	
	INP Grenoble	
	INP Nancy	
	INP Toulouse	
	INSA Lyon	
	INSA Rennes	
	INSA Rouen	
	INSA Toulouse	
IPGP	Institut de physique du globe	
IEP Paris	Institut d'études politique	
IFAO	Institut français d'archéologie orientale	
INALCO	Institut national des langues et des civilisations orientales	
OBSPM	Observatoire de Paris	
	Palais de la Découverte	

Etablissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ)*		
	Lycée d'enseignement maritime et aquacole Cherbourg	Alimentation, agriculture, et pêche (2)
	Lycée d'enseignement maritime et aquacole La Rochelle	
	Etablissements publics du second degré (lycées)*	Education nationale (1)

Etablissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST)*		
CEMAGR EF	Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement	Alimentation, agriculture, et pêche (2)
INRA	Institut national de la recherche agronomique	
INRETS	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité	Ecologie, énergie, développement durable et mer (2)
LCPC	Laboratoire central des ponts et chaussées	
CNRS	Centre National de la recherche scientifique	Enseignement supérieur et recherche (2)
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale	
INED	Institut national d'études démographiques	Travail, solidarité et fonction publique (1)
Total	332 établissements	14 ministères de tutelle

*les EPSCP, EPLÉ, EPST sont considérés comme des catégories particulières d'EPA, cf arrêt du 22 janvier 1921, décret du 29 décembre 1962 et arrêt du 14 janvier 1994.